



Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Lignes Directrices pour la Pêche Récréative des Requins et des Raies en Méditerranée





PNUE



CAR / ASP

Lignes Directrices pour la Pêche Récréative des Requins et des Raies en Méditerranée

Note: Les appellations, employées dans ce document, et la présentation des données, qui y figurent, n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites.

© 2012 Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 337
1080 Tunis Cedex – TUNISIE
E-mail: car-asp@rac-spa.org

Le texte de la présente publication peut être reproduit, à des fins éducatives ou non lucratives, en totalité ou en partie, et sous une forme quelconque, sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation spéciale au détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le PNUE-PAM-CAR/ASP apprécierait de recevoir une copie de toute publication utilisant la présente publication comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toutes autres fins commerciales sans en demander au préalable par écrit la permission au PNUE-PAM-CAR/ASP.

La référence bibliographique du présent volume doit être citée de la manière suivante:

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2012. Lignes Directrices pour la Pêche Récréative des Requins et des Raies en Méditerranée. Par S. Fowler et E. Partridge. iv + 36 pages.

Crédit de la photos et graphics de couverture:

Sarah Fowler, Alen Soldo, Marc Dando.

Ce document n'est pas un document officiel des Nations Unies.

TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	2
Remerciements	2
Introduction	3
Définitions de la Pêche récréative	4
Argument	5
Tableau 1. Espèces de requins et de raies inscrites dans les Annexes du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée	6
Tableau 2. Espèces méditerranéennes endémiques ou éventuellement endémiques de requins et de raies	6
Code de conduite pour la capture et la manipulation des requins et des raies	7
Equipement indispensable	7
Protocoles de manipulation	8
Lignes directrices pour la déclaration de prises de requins et de raies	9
Marquage de requins et de raies	11
Types de marques	11
Que faire si l'on trouve un requin ou une raie avec une marque?	13
Observations sous-marines	14
Bibliographie	15
Liens	17
Annexe I. Fiche de collecte et de déclaration de données pour les grands requins pélagiques	20
Annexe II. Fiche de collecte et de déclaration de données pour les requins et raies côtiers et démersaux	22
Annexe III. Informations sur les espèces	24
Annexe IV. Tables de conversion longueurs/poids	35
Annexe V. La liste des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées	36

GLOSSAIRE

CSTP

Cooperative Shark Tagging Program of the US National Marine Fisheries Service

ADN

L'acide désoxyribonucléique est un acide nucléique qui renferme les informations génétiques héréditaires nécessaires au développement et au fonctionnement des organismes vivants. Les marqueurs d'ADN permettent aux scientifiques de différencier les espèces, les populations et les individus

FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CGPM

Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée

CICTA

Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique

MEDLEM

Mediterranean Large Elasmobranchs Monitoring Programme

PADI

Association Professionnelle des Instructeurs de Plongée

PAT tag

Balise archive larguable

CAR/ASP

Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées

SPOT tag

Balise satellite, enregistrant la position ou la température

PNUE-PAM

Plan d'action pour la Méditerranée du programme des Nations Unies pour l'environnement

REMERCIEMENTS

Nous exprimons tous nos remerciements aux personnes et organisations suivantes qui ont été consultées au cours de la préparation de ces lignes directrices:

Daniel Cebrian, Ian Cowx, Sheldon Dudley, Edgardo Di Giacomo, Samuel Gruber, Lucy Harrison, Pilar Hernandez, Ali Hood, Steve Kessel, Nancy Kohler, Bruce Mann, Meaghen McCord, Gabriel Morey, Jack Musick, Lisa Natanson, Gemma Parkes, Richard Pierce, Scottish Sea Angling Conservation Network, Fabrizio Serena, Bernard Seret, Rowland Sharp, Sean van Sommeran, Charlott Stenberg, Alen Soldo, Sergi Tudela, Daniel Turner.



INTRODUCTION

Ces lignes directrices à l'intention des pêcheurs récréatifs ont été préparées par le CAR/ASP comme contribution au Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux¹ en Mer Méditerranée (PNUE-PAM CAR/ASP 2003). Elles ont pour but de:

- diminuer les impacts potentiellement nuisibles des activités de la pêche récréative sur les populations méditerranéennes de requins et de raies en préconisant la remise à l'eau,
- faire connaître les protocoles relatifs à la manipulation des prises afin d'améliorer la survie après leur remise à l'eau,
- encourager la participation des pêcheurs récréatifs aux activités de collecte et de gestion de données, notamment dans les programmes de marquage et de remise à l'eau, et
- sensibiliser le public et diffuser les connaissances scientifiques sur la situation des requins et des raies en Méditerranée, et leur importance au plan de la biodiversité et de l'écologie.



Blackchin guitarfish/Raie guitare fousseuse, *Glaucostegus (Rhinobatos) cemiculus* (© Tahsin Ceylan)

¹ Les poissons cartilagineux comprennent les requins, les raies et les chimères. Ces dernières vivent en eau très profonde et ont peu de risque d'être capturées par des pêcheurs à la ligne.

DÉFINITIONS DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE (en cours de révision par la CGPM)

La pêche récréative est définie par la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) comme: "Les activités de pêche non commerciales exploitant les ressources aquatiques marines vivantes. *Pour la gestion des pêches méditerranéennes, elle comprend quatre sections indépendantes: pêche de loisir, pêche sportive, pêche sous-marine et la pêche en bateau charter.*"

D'autres définitions ont été élaborées dans le cadre d'un Atelier de la CGPM sur le contrôle de la pêche récréative dans la zone couverte par la CGPM (Anonyme 2011):

Pêche non commerciale: "Les activités de pêche exploitant les ressources aquatiques marines vivantes où la vente ou le commerce des prises obtenues sont prohibés."

Pêche récréative: "Pêche pratiquée pour le plaisir."

Pêche sportive: "Concours de pêche pratiqué dans un cadre institutionnel établi qui définit des règles, recueille les données sur les prises et informe des résultats de l'événement."

Pêche en bateau charter: "Pêche récréative pratiquée d'un bateau de location à bord duquel se trouve un capitaine ou un guide de pêche, à des fins de loisir ou sportives."

Pêche sous-marine: "Activité de pêche pratiquée comme un sport ou un loisir sous forme de plongée libre sans recours à des engins mécaniques (scooter par ex.)."

Pêche à la ligne récréative: "Activité consistant à capturer ou tenter d'attraper du poisson, principalement à l'aide d'une canne à pêche, d'une longue canne ou d'une ligne tenue à la main, à des fins non commerciales."



© Alen Soldo

ARGUMENT

De récentes études ont conclu que la Méditerranée est la mer la plus dangereuse du monde non pour les êtres humains, mais pour les populations de requins et de raies qui y vivent. Plus de 40% des 71 espèces qui y résident sont menacées d'extinction; un pourcentage plus important que dans toute autre région ayant fait l'objet d'une étude (Cavanagh et Gibson 2007, Ferretti *et al.* 2008, 2010, Fowler *et al.* en préparation, Annexe II). La reconnaissance de ce degré élevé de risque s'est concrétisée par l'inclusion de nombreuses espèces de requins et de raies dans les Annexes II et III du Protocole à la Convention de Barcelone relatif aux Aires spécialement protégées et la Diversité biologique en Méditerranée (Tableau 1). Ces espèces menacées ont été reconnues comme nécessitant une protection, qui devra être mise en œuvre par le biais des instruments juridiques des Parties à la Convention de Barcelone.

Les Commissions régionales des pêches reconnaissent aussi l'importance des mesures de conservation et de gestion des requins. La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) interdit la pêche ciblée toutes les espèces de requins-renards, genre *Alopias*, et de conserver toutes les espèces de requins-marteaux, genre *Sphyrna* (à l'exception de pêches côtières destinées à la consommation domestique dans les pays en développement). Dans la liste d'espèces de poissons prioritaires établie par la Commission Générale des pêches pour la Méditerranée figurent le requin-taupo bleu *Isurus oxyrinchus*, le requin-taupo commun *Lamna nasus*, le requin peau bleue *Prionace glauca*, la raie blanche *Rostroraja alba* et l'ange de mer *Squatina squatina*.

La plus grande menace pour les requins et les raies est constituée par les prises accessoires dans le cadre de la pêche intensive dans les eaux côtières et en haute mer; cependant certaines espèces sont également ciblées pour leur chair et leurs nageoires. Les requins et les raies sont particulièrement vulnérables à la surpêche pour des raisons liées à leur biologie: en général, ils se développent lentement, parviennent à l'âge adulte tardivement et ne produisent que de petites portées de bébés de grande taille au bout d'une longue période de gestation (Cailliet *et al.* 2005). Cette caractéristique de «lenteur» dans la vie de ces animaux est un atout majeur dans des conditions naturelles, où la mortalité de ces animaux de grande longévité est faible, mais impliquent malheureusement que des populations déclinantes ne peuvent se reconstituer rapidement à la suite d'une surpêche. Les requins et les raies qui possèdent un corps de grande taille, et ceux vivant dans les habitats pélagiques et côtiers sont en règle générale extrêmement menacés. Le fait que la disparition des grands requins prédateurs du sommet de la chaîne alimentaire puisse endommager les fonctions des écosystèmes marins constitue une préoccupation croissante (cf. Stevens *et al.* 2000, Heithaus *et al.* 2008, Ferretti *et al.*, 2010)

La pêche commerciale au chalut et à la palangre, la pêche à la ligne et la pêche au filet et diverses pêches de subsistance ont le rôle principal dans la diminution des populations méditerranéennes de requins et de raies (cf. Cavanagh et Gibson 2007, Ferretti *et al.* 2010). Cependant, la pêche récréative peut, elle aussi, épuiser les stocks dans certaines zones, en particulier quand elle se produit dans les nurseries ou quand les animaux les plus grands (souvent des femelles adultes) sont ciblés comme trophées. Ces lignes directrices pour la pêche récréative ont été élaborées pour encourager les pêcheurs à remettre à l'eau leurs prises de requins et de raies et à améliorer la survie de ces derniers en adoptant des techniques de manipulation qui atténuent le stress, les dommages et par conséquent la mortalité après leur remise à l'eau.

Les pêcheurs récréatifs peuvent également collecter des informations précieuses pour améliorer notre compréhension des modes de répartition et de migration, des taux de croissance et des cycles de vie des requins et des raies. Ces informations peuvent contribuer à améliorer les recommandations relatives à la gestion de la pêche et la reconstitution des stocks. Ces lignes directrices expliquent comment les particuliers peuvent fournir des informations à cette fin.



Rough skate/Raie-râpe, *Raja radula* (© Tahsin Ceylan).

Tableau 1. Espèces de requins et de raies inscrites dans les Annexes du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (de 8 August 2012)

Annexe II, Espèces en voie d'extinction ou menacées ¹		Annexe III, Espèces dont l'exploitation est réglementée ²	
<i>Carcharias taurus</i>	Requin-taureau	<i>Alopias vulpinus</i>	Requin-renard commun
<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin-blanc	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Requin-gris
<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin-pélerin	<i>Centrophorus granulosus</i>	Requin-chagrin
<i>Dipturus batis</i>	Pocheteau gris	<i>Heptanchias perlo</i>	Requin-perlon
<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin-hâ	<i>Mustelus asterias</i>	Émissole tachetée
<i>Glaucoctegus (Rhinobatos) cemiculus</i>	Raie guitare fouisseuse ³	<i>Mustelus mustelus</i>	Émissole lisse
<i>Gymnura altavela</i>	Raie-papillon épineuse	<i>Mustelus punctulatus</i>	Émissole pointillée
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taupe bleu	<i>Prionace glauca</i>	Requin peau bleu
<i>Lamna nasus</i>	Requin-taupe commun	<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun
<i>Leucoraja circularis</i>	Raie circulaire		
<i>Leucoraja melitensis</i>	Raie de Malte	¹ Il est demandé aux Etats Parties à la Convention de Barcelone d'assurer une protection maximale des espèces figurant dans l'Annexe II et de contribuer à leur rétablissement. ² Il est demandé aux Etats parties à la Convention de Barcelone de protéger les espèces figurant dans l'Annexe III, mais un certain degré d'exploitation est autorisé si les niveaux de population le permettent. ³ La Tunisie a fait savoir qu'elle avait une dérogation à l'inscription des raies-guitares en Annexe II pour leur gestion dans ses eaux, tout en les maintenant en annexe III au niveau national.	
<i>Mobula mobular</i>	Diable de mer		
<i>Odontaspis ferox</i>	Requin-féroce		
<i>Oxynotus centrina</i>	Centrine commune		
<i>Pristis pectinata</i>	Poisson-scie		
<i>Pristis pristis</i>	Poisson-scie commun		
<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Guitare de mer commune ³		
<i>Rostroraja alba</i>	Raie blanche		
<i>Sphyrna lewini</i>	Requin-marteau halicorne		
<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin-marteau		
<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin-marteau lisse		
<i>Squatina aculeata</i>	Ange de mer épineux		
<i>Squatina oculata</i>	Ange de mer ocellé		
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer		

Tableau 2. Espèces méditerranéennes endémiques ou éventuellement endémiques de requins et de raies

Nom scientifique	Nom commun
<i>Leucoraja melitensis</i>	Raie de Malte
<i>Raja asterias</i>	Raie étoilée
<i>Raja polystigma</i>	Raie tachetée
<i>Raja radula</i>	Raie-râpe
<i>Mobula mobular</i>	Diable de mer

Les espèces endémiques sont limitées à la mer Méditerranée, et présentent donc un intérêt particulier en matière de conservation et de gestion.

CODE DE CONDUITE POUR LA CAPTURE ET LA MANIPULATION DES REQUINS ET DES RAIES

Les requins et les raies sont plus fragiles que de nombreux pêcheurs l'imaginent. Les branchies et d'autres organes internes sont très facilement endommagés dès que l'animal est sorti de l'eau, parce qu'ils ne sont pas protégés par le squelette interne. Une blessure à la colonne vertébrale et aux organes internes peut facilement se produire si l'animal est soulevé par la tête ou la queue, ou bien plaqué violemment sur une surface dure et sèche. L'usage de la gaffe provoque à terme la mort de nombreux requins et raies. Lorsque l'hameçon est accroché en profondeur dans les branchies ou les intestins, cela entraîne des dommages permanents aux organes internes. Si le combat du poisson dure longtemps, cela peut également provoquer un stress et des dommages dans les tissus musculaires suffisamment importants pour entraîner la mort quelque temps après sa remise à l'eau.

Ce code de conduite vise à donner des conseils sur les bonnes pratiques en matière de capture et de manipulation de requins et de raies. L'objectif est de réduire les dommages physiques, internes et externes, et par conséquent d'optimiser la survie à long terme après la capture et la remise à l'eau. Ce résultat peut s'obtenir en faisant du bien-être de la prise la préoccupation première des pêcheurs et en suivant ces protocoles de manipulation. La capture et la remise à l'eau rendent également la pêche récréative plus durable et plus intéressante.



Utiliser un dégorgeoir pour enlever l'hameçon quand le poisson est encore dans l'eau le long du bateau (© Carl Safina)

Équipement indispensable

RECOMMANDATION	EXPLICATION
Matériel de pêche solide pour amener le poisson le long du bateau le plus rapidement possible après l'avoir ferré	Utiliser le matériel approprié réduit la fatigue du poisson, l'épuisement de ses réserves d'énergie et le risque d'accumulation d'acide lactique dans ses tissus. Ces facteurs augmentent le temps de réanimation et peuvent aboutir à la mort du poisson après sa remise à l'eau.
Hameçons en bronze oxydables, de préférence hameçons circulaires, sans ardil lon ou avec des ardil lons aplatis	Les hameçons en 'J' risquent de s'enfoncer profondément, en entraînant des dommages internes. Les hameçons circulaires s'accrochent en général dans la mâchoire et sont plus faciles à décrocher. Dans le cas d'un hameçon qui ne se décroche pas, s'il n'est pas inoxydable, il rouillera, contrairement à l'hameçon en acier inox.
Dégorgeoir	Instrument utilisé pour décrocher les hameçons (mais il ne fonctionne pas bien pour des hameçons accrochés profondément), de manière à limiter les dommages pour le poisson.
Règle	Pour noter la longueur des requins, ou la largeur du disque des raies. Une règle est plus facile à utiliser qu'un mètre-ruban lorsque le poisson reste dans l'eau contre le bateau.
Civière ou brancard, si le poisson doit être sorti de l'eau	Il est préférable de ne pas hisser le poisson hors de l'eau, mais si cela est indispensable, il faut utiliser une civière pour soutenir le corps et limiter les dommages causés à l'animal.
Tapis en mousse, serviette humide et seau d'eau de mer, si le poisson doit être sorti de l'eau	Voir ci-dessus. Pour limiter les dommages, il faut déposer le poisson sur une surface humide et rembourrée et lui placer sur les yeux un tissu mouillé, ce qui le calmera.
Formulaires d'enregistrement de données et stylo	Mettre ces articles à portée de main avant de commencer à pêcher, afin de réduire le temps nécessaire pour prendre les données et relâcher la prise.
Guides d'identification des espèces	Il est important de noter les espèces avec précision!
Appareil photo	Pour les prises inhabituelles ou si l'identification est incertaine.
Marques, applicateur et fiches d'enregistrement de données	Voir les lignes directrices pour le marquage des requins et des raies.
Équipement pour le prélèvement d'échantillons de tissu	Les scientifiques utilisent de petits échantillons de tissu pour les études sur l'ADN. Ils fourniront l'équipement et les explications sur les méthodes de prélèvement.

Protocoles de manipulation

RECOMMANDATION	EXPLICATION
Vérifier soigneusement les règlements relatifs à la pêche avant de programmer des sorties de pêche	Il est important de savoir où, comment, quand et quoi pêcher. Les règlements varient considérablement d'un pays à l'autre de la Méditerranée (Gaudin and de Young 2007). Par exemple, un permis de pêche peut être exigé; certaines espèces (Tableau 1) ou certaines zones peuvent être strictement protégées; des limites de taille ou de prises peuvent être imposées, ou les restrictions peuvent porter sur la taille ou le nombre de poissons qui peuvent être conservés.
Préparer tout le matériel destiné à la remise à l'eau et à l'enregistrement de données avant de commencer à pêcher	Il est important de manipuler et relâcher la prise aussi rapidement que possible pour limiter le risque de stress, les dommages physiques et la mortalité. Ne pas perdre de temps à chercher le matériel indispensable après avoir ferré le poisson.
Utiliser des hameçons circulaires, ou bien des hameçons sans ardillon. Dans le cas d'un hameçon avec ardillon, utiliser la pince pour aplatir l'ardillon	Les hameçons en J ont plus de risque d'être avalés que les hameçons circulaires. Les hameçons avec ardillon sont difficiles à retirer, et peuvent provoquer des dommages aux organes internes. Les hameçons circulaires sont conçus pour s'accrocher tout seuls.
Ferrer sans tarder quand un poisson mord à l'hameçon, pour éviter que l'hameçon s'accroche en profondeur	Les hameçons accrochés en profondeur sont difficiles à retirer, et peuvent provoquer des dommages aux organes internes. Il n'est pas nécessaire de ferrer quand on utilise des hameçons circulaires.
Une fois le poisson ferré, maintenir la ligne tendue en permanence, et loin du corps	Ceci minimise le risque pour le poisson de s'emmêler dans le matériel de pêche.
Limiter la durée du combat en utilisant du matériel de pêche lourd	L'acide lactique s'accumule dans le tissu musculaire dès que le poisson a épuisé toutes ses réserves d'énergie à force de tirer la ligne. Cela augmente le temps de la réanimation et peut entraîner la mort du poisson après sa remise à l'eau.
Réduire au maximum toute manipulation de la prise; dans la mesure du possible, maintenir les requins et les raies dans l'eau et les relâcher le plus rapidement possible	Retirer le poisson de l'eau nécessite de le manipuler avec précaution pour éviter de lui causer des blessures mortelles et une mort après remise à l'eau. Si possible, il est préférable de retirer le matériel, prendre les mesures et les photos tout en laissant le poisson dans l'eau. Les requins sont faciles à manipuler si on les retourne ventre en l'air dans l'eau.
Ne jamais utiliser de gaffe; ne jamais soulever ou traîner un requin ou une raie par la queue, les yeux, les branchies ou les évents, ne pas monter sur l'animal	Ces façons de traiter l'animal entraînent un risque élevé de le tuer. Utiliser un civière ou un brancard pour soulever l'animal en position horizontale s'il est vraiment indispensable de le sortir de l'eau. Si nécessaire, exercer une pression sur les ailerons pectoraux pour immobiliser un poisson de grande taille..
Si le poisson est hissé hors de l'eau, le maintenir mouillé et à l'ombre	Ce geste est particulièrement important quand le temps est chaud et ensoleillé. Etendre le poisson sur une surface rembourrée et humide, maintenir l'humidité de sa peau, et si la remise à l'eau ne se fait pas immédiatement, faire couler de l'eau dans sa bouche pour oxygéner les branchies.
Mesurer la longueur ou la largeur du disque plutôt que de peser la prise	Cela demande beaucoup moins de manipulation et peut s'effectuer sur l'animal resté dans l'eau. Les taux de conversion de longueur et de poids (Annexe IV) peuvent être utilisés pour estimer le poids de nombreuses espèces communes de requins.
Retirer tous les hameçons et la ligne, ou couper la ligne le plus court ou le plus près possible du corps	Utiliser un dégorgeoir pour retirer les hameçons, sauf s'ils sont engagés profondément, auquel cas cela limiterait les dommages si la ligne est coupée le plus près possible de la bouche. Avec un hameçon resté accroché et un bout de ligne qui dérive, un poisson court le risque de subir des dommages à long terme et le risque de mourir après sa remise à l'eau est accru.
S'assurer que le poisson est suffisamment réanimé avant de le relâcher	Si le poisson réagit très faiblement dans l'eau, le maintenir face au courant pendant que le bateau est en marche, ou faire couler de l'eau de mer sur ses branchies, jusqu'à ce qu'il soit suffisamment réanimé pour s'éloigner à la nage.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA DÉCLARATION DE PRISES DE REQUINS ET DE RAIES

Des données précises sur les captures constituent des informations précieuses sur les populations de requins et de raies en Méditerranée. Ces lignes directrices visent à augmenter le volume et l'utilité des données sur les prises provenant du secteur de la pêche à la ligne récréative, de manière à ce que ces informations servent à la recherche, la conservation et la gestion en matière de pêche. Il est généralement reconnu que les données issues de la pêche méditerranéenne ont besoin d'être améliorées de toute urgence pour obtenir une gestion durable de la pêche. Si, parmi les millions de pêcheurs à la ligne qui pêchent dans les eaux méditerranéennes et européennes, un grand nombre donnaient des renseignements sur leurs prises, cela améliorerait notablement la recherche et la gestion en matière de pêche, en permettant la reconstitution des stocks de poisson et en transformant la pêche à la ligne en une activité plus productive et plus stimulante.

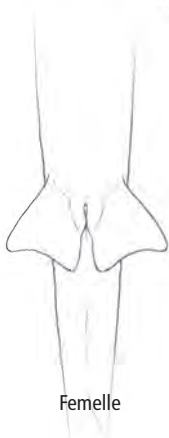
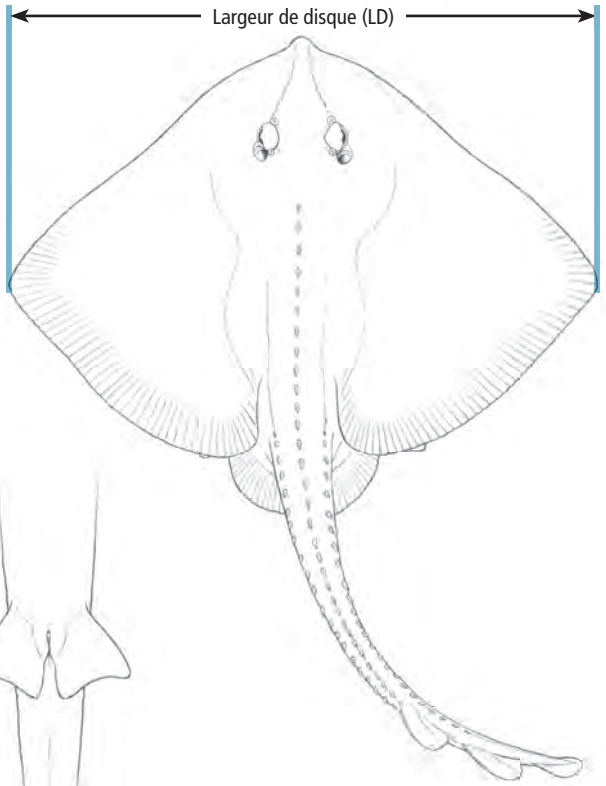
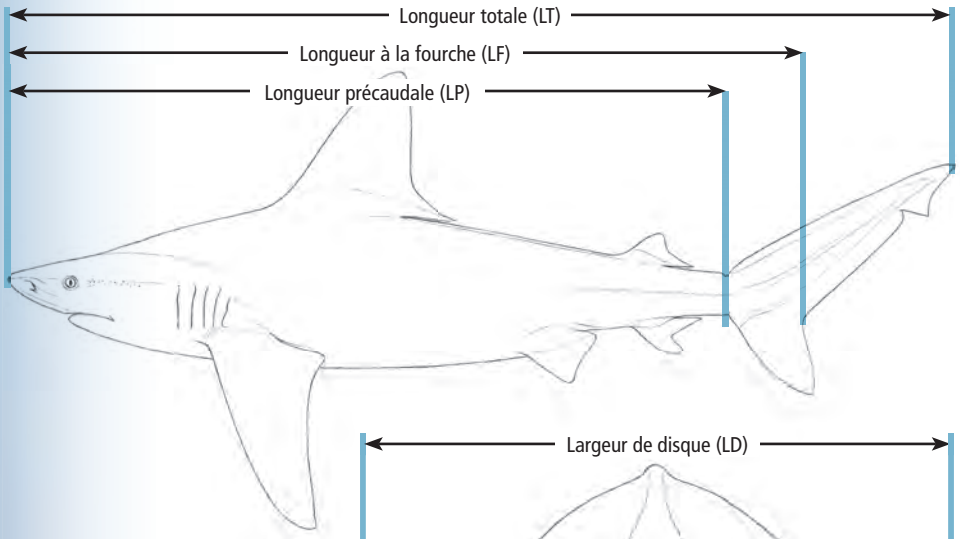
Les données relatives aux prises récréatives de grands requins pélagiques de Méditerranée peuvent être présentées à la CICTA et/ou au MEDLEM, soit en ligne soit en utilisant les fiches de données fournies. La CGPM développe actuellement un système de collecte de données pour la pêche récréative qui comprendra les procédures à suivre pour fournir des renseignements sur les prises récréatives de petits requins et raies démersaux et côtiers.

Les renseignements sur les prises récréatives doivent inclure le maximum d'informations possible, notamment les suivantes (les titres en gras sont les plus importants :

- **Heure et date** de la capture
- **Lieu** (idéalement la latitude et la longitude) et profondeur
- Température de l'eau et conditions météorologiques
- **Nom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse email** (de la personne qui a capturé le poisson ou de la personne qui fournit les renseignements)
- **Espèce** et sexe (en précisant dans la mesure du possible s'il s'agit d'un juvénile, d'un adulte ou d'une femelle gestante)
- **Nombre de poissons** de chaque espèce/sexe/maturité capturés (si un rapport comporte des renseignements sur plusieurs poissons)
- **Longueur** (longueur précaudale, longueur à la fourche, ou longueur totale du requin; largeur du disque de la raie; estimée ou mesurée)
- **Poids**, uniquement si le requin n'est pas remis à l'eau (entier ou éviscéré; estimé ou mesuré)
- Cicatrices ou autres marques distinctives
- Matériel de capture et appât utilisés
- Y a-t-il une photographie?
- Un échantillon de tissu a-t-il été prélevé?
- Autres observations (par ex. remise à l'eau d'œufs ou de bébés)

Les lignes directrices relatives à la fourniture de renseignements sur les poissons marqués sont données à la page 13, et les liens vers des programmes de marquage à la page 17.

Figure 1. Comment mesurer la taille et identifier le sexe des requins et des raies



MARQUAGE DE REQUINS ET DE RAIES

Plusieurs programmes de marquage de poissons sont en cours en Méditerranée et dans la zone adjacente de l'océan Atlantique, ou ont été réalisés dans le passé et des poissons peuvent encore porter des marques. Le nombre de marques utilisées dans ces programmes est variable : ils peuvent être énormes lorsqu'il s'agit de simples étiquettes numérotées et fixées sur des requins et des raies, mais il est plus réduit lorsqu'il s'agit de marques électroniques extrêmement coûteuses et complexes.

Le site web de CICTA fournit un inventaire de tous les principaux programmes de marquage connus et réalisés dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée, les instructions relatives à la déclaration des poissons marqués et les informations sur la récompense offerte à la personne qui le fait. Plusieurs de ces programmes de marquage donnent la possibilité à des pêcheurs commerciaux et sportifs d'y participer en marquant des poissons – voir les liens en page 17.

Cette brochure n'a pas l'ambition de fournir les instructions sur la méthode de marquage des requins et des raies, celles-ci figurant dans tous les programmes de marquage (par exemple, le programme américain US National Marine Fisheries Service Cooperative Shark Tagging Program). En revanche, elle a pour but de donner des conseils sur ce qu'il faut faire quand on trouve un poisson marqué.

Veuillez toujours vérifier à chaque fois que vous capturez un poisson s'il porte une marque – elles se trouvent généralement le long de l'aile dorsale.

Types de marques

Trois types de marques sont utilisés :

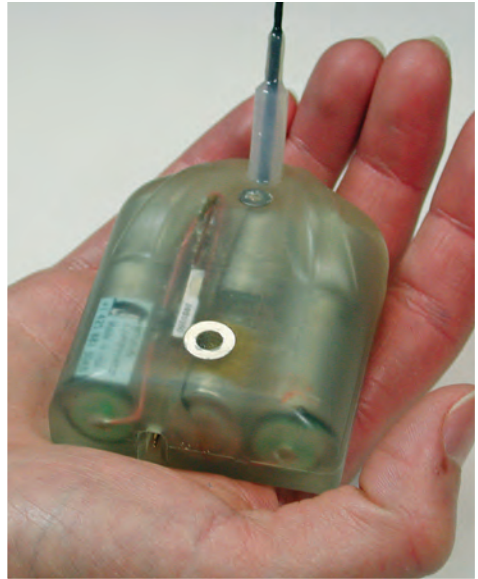
Marques externes : petites marques numérotées se présentant sous diverses formes et tailles (notamment marques en plastique, allongées ou spaghetti et en forme de disque). Certaines contiennent une capsule renfermant des instructions sur la manière et l'endroit où déclarer les recaptures. Pour d'autres, il suffit d'envoyer la marque ou le numéro inscrit sur la marque accompagné des informations sur la recapture à la plus proche administration des pêches ou au CICTA.

Figure 2: Exemples des marques externes : Photo du haut, marque 'Spaghetti' (© David Hall, Hallprint); Photo du bas : Raie bouclée, *Raja clavata*, marquée avec un disque jaune de Peterson (© Jim Ellis/Cefas).



Balises satellites: appareil électroniques externes de grande taille d'enregistrement de données. Deux grands types de balises satellites sont utilisés. Les balises SPOT (Smart Position or Temperature Transmitting tags) suivent les poissons en temps réel, signalant la position de la balise chaque fois qu'elle se trouve à la surface de l'eau. Les balises archives (PAT) enregistrent et stockent des informations telles que la profondeur de nage, la température et le degré de luminosité (utilisées pour évaluer leur position géographique). Elles sont conçues pour se détacher au bout d'une période de temps déterminée, et leur antenne transmet alors les données stockées à un satellite. On les retrouve parfois échouées sur les plages. Les récompenses offertes à ceux qui les ramènent sont parfois conséquentes.

Figure 3. Photo de gauche: Insertion du dispositif de marquage (système d'ancrage, attache et MiniPAT) dans le muscle dorsal d'un requin (© François Poisson, MADE project); Photo de droite: une balise SPOT (© Wildlife Computers).



Balises archives internes: ces balises enregistrent des informations similaires à celles des balises satellites PAT, mais sont implantées dans le poisson. Le poisson doit être recapturé pour que les données stockées soient récupérées. Les poissons munis d'une balise archive sont également pourvus d'une marque externe indiquant la présence d'une balise interne.

Figure 4. Exemple d'une balise archive implantée (© Wildlife Computers).



Que faire si l'on trouve un requin ou une raie avec une marque?

Consigner immédiatement le plus grand nombre possibles d'informations et notamment les suivantes (il est possible d'écrire directement sur des copies du formulaire de l'Annexe I et II) **AVANT** d'extraire la marque/balise (à noter que certaines marques/balises ne doivent absolument pas être enlevées). Les informations indiquées en **gras** sont essentielles.

- **Code de la marque/balise** (lettres et chiffres)
- **Couleur et type de la marque/balise**
- **Adresse figurant sur la marque/balise** (si c'est le cas)
- **Heure et date de la recapture**
- **Lieu** (idéalement la latitude et la longitude) et profondeur de la capture
- Espèce et sexe du poisson
- Longueur (longueur à la fourche ou longueur totale; estimée ou mesurée)
- Poids, uniquement si le requin n'est pas remis à l'eau (entier ou éviscéré; estimé ou mesuré)
- Matériel de pêche utilisé
- **Nom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse email** (de la personne qui a attrapé le poisson ou de celle qui fournit les renseignements)
- Une photographie est-elle disponible?
- **L'animal a-t-il été:**
 - Remis à l'eau vivant avec la même marque
 - Remis à l'eau avec une nouvelle étiquette
 - Remis à l'eau vivant sans étiquette
 - Pas remis à l'eau vivant
- S'il a été remis à l'eau, était-il dans un excellent, bon, correct ou mauvais état?
- Autres observations (par ex; remise à l'eau d'œufs ou de bébés)

Certaines marques portant un simple numéro n'ont pas besoin d'être retirées du poisson s'il est destiné à être remis à l'eau vivant – relâcher le poisson avec sa marque permet en principe de signaler sa position lors de recaptures éventuelles. D'autres marques nécessiteront absolument de conserver tout ou partie de l'animal à des fins de recherche.

Si le poisson n'est pas remis à l'eau, et **UNIQUEMENT** dans le cas, il faut le congeler intact en attendant de savoir si le programme de recherche souhaite le récupérer pour étudier l'animal entier ou, s'il est trop grand, le découper, l'envelopper dans du papier aluminium pour le mettre à l'abri de la lumière¹, et congeler un morceau de la colonne vertébrale prélevé au niveau des branchies. Indiquer que cette opération a été effectuée lors de la déclaration de la marque et conserver ces échantillons à l'abri jusqu'à réception de la réponse provenant de l'équipe de recherche concernée.

La déclaration d'informations sur les marques peut être adressée à l'administration locale des pêches, ou à la CICTA. Le site web du CICTA propose un formulaire en ligne pour adresser par voie électronique cette déclaration.



Pelagic stingray/Pastenague violette, *Pteroplatytrygon violacea* (© Tahsin Ceylan)

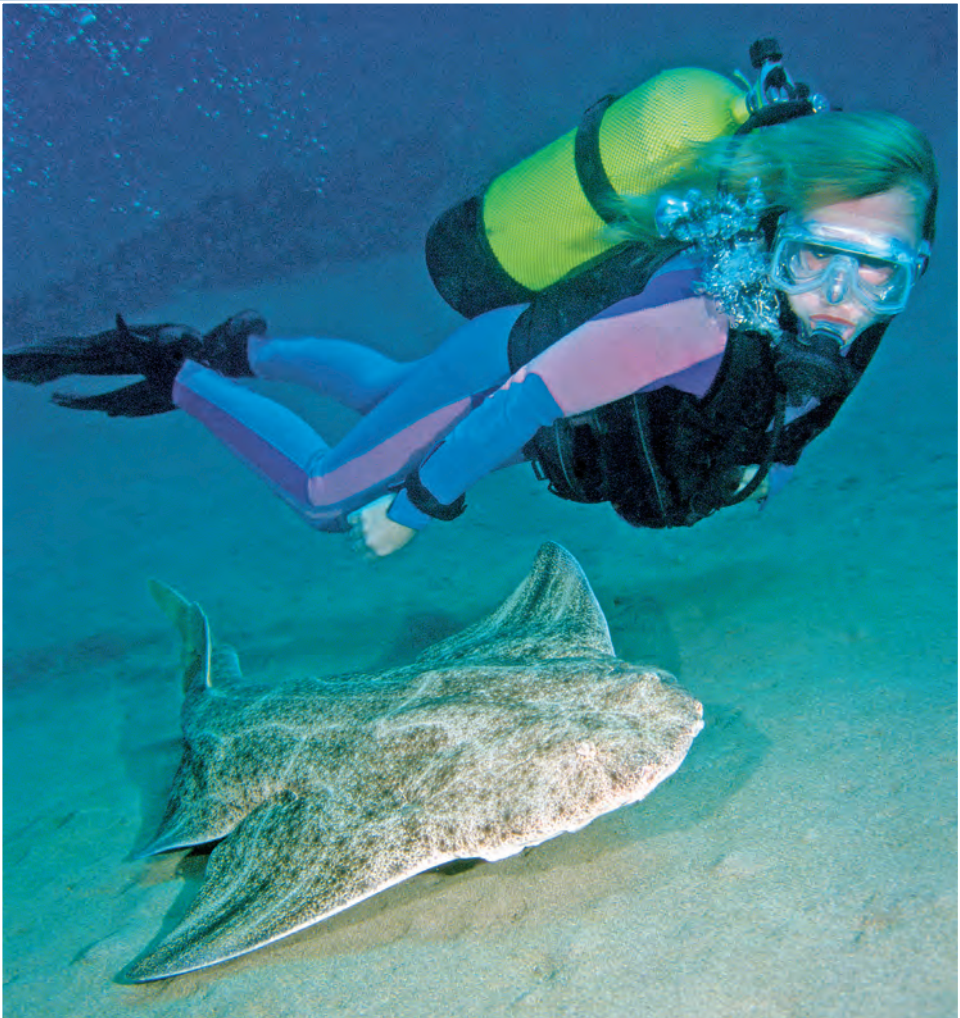
¹ Ceci est très important pour conserver les indications du marqueur de croissance si ce marqueur a été injecté dans l'animal au moment du marquage.

OBSERVATIONS SOUS-MARINES

Les plongeurs et les pratiquants de la plongée libre peuvent également apporter leur concours en signalant les marques, en fournissant autant d'informations que possible sur leurs observations. Les formulaires d'enregistrement de données conçus pour les pêcheurs sportifs peuvent être utilisés, ou des formulaires spéciaux conçus spécifiquement pour les observations des plongeurs sont disponibles auprès de PADI ou des centres locaux de plongée.

La chasse sous-marine au harpon, même si elle est pratiquée avec des précautions, est plus susceptible de tuer les requins et les raies que la capture à la ligne ou au filet. Les pêcheurs au harpon qui voient des requins ou des raies marqués ne doivent pas tenter de harponner ces animaux, mais plutôt tenter de noter le maximum d'informations possible sur ce qu'ils voient et les fournir comme suggéré ci-dessus.

Plongeuse avec un Ange de mer, *Squatina squatina* (© Save Our Seas Foundation/Peter Verhoog).



BIBLIOGRAPHIE

- Anonymous. 2011. Report of the Transversal Workshop on the Monitoring of Recreational Fisheries in the GFCM Area, Palma de Mallorca, Spain, 20-22 October 2010. Inf. doc. 18 to the Thirteenth Session of the Scientific Advisory Committee of the General Fisheries Commission for the Mediterranean, Marseille, France, 7-11 February 2011. GFCM: SAC13/2011/Inf.18. 30 pp. <http://www.gfcm.org/fishery/nems/39521/en>
- Cailliet, G.M., J.A. Musick, C.A. Simpfendorfer, J.D. Stevens. 2005. Ecology and Life History Characteristics of Chondrichthyan Fish. In *Sharks, Rays and Chimaeras: the Status of the Chondrichthyan Fishes*, S.L. Fowler *et al.*, Eds. IUCN/SSC Shark Specialist Group, Gland, Switzerland. Pp. 12-18.
- Cavanagh, R.D. and C. Gibson. 2007. *Overview of the Conservation Status of Cartilaginous Fishes (Chondrichthyans) in the Mediterranean Sea*. IUCN, Gland, Switzerland and Malaga, Spain. vi+42pp.
- Ferretti, F., B. Worm, G.L. Britten, M.R. Heithaus and H.K. Lotze. 2010. Patterns and ecosystem consequences of shark declines in the ocean. *Ecology Letters*, doi: 10.1111/j.1461-0248.2010.01489.x.
- Ferretti, F., R.A. Myers, F. Serena, and H.K. Lotze. 2008. Loss of Large Predatory Sharks from the Mediterranean Sea. *Conservation Biology* 22: 952-964.
- Fowler, S.L., N.K. Dulvy, R.D. Cavanagh, P.M. Kyne, L.J.V. Compagno, G.H. Burgess, A. Domingo, D.A. Ebert, S. Fordham, M.P. Francis, C. Gibson, M.R. Heupel, S.R. Livingstone, C.M. Pollock, J.C. Sanciangco, C.A. Simpfendorfer, J.D. Stevens, S. Valenti, W.T. White, and J.A. Musick. In preparation. Global threat status of sharks, rays and chimaeras.
- Gaudin, G. and C. de Young. 2007. Recreational fisheries in the Mediterranean countries: a review of existing legal frameworks. *Studies and Reviews; General Fisheries Commission for the Mediterranean*. No. 81. FAO, Rome, Italy. 85 pp.
- Heithaus, M.R., A. Frid, A.J. Wirsing, B. Worm. 2008. Predicting ecological consequences of marine top predator declines. *Trends Ecol. Evol.* 23, 202-210.
- Stevens, J.D., R. Bonfil, N.K. Dulvy, P. Walker. 2000. The effects of fishing on sharks, rays and chimaeras (Chondrichthyans), and the implications for marine ecosystems. *ICES J. Mar. Sci.* 57, 476-494.
- UNEP MAP. RAC/SPA 2003. *Action Plan for the Conservation of Cartilaginous Fishes (Chondrichthyans) in the Mediterranean Sea*. Ed. RAC/SPA, Tunis, 56 pp.

AUTRES SOURCES IMPORTANTES CONSULTÉES

- ICCAT. 2006- 2009. *ICCAT Manual. International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna*. In: *ICCAT Publications* [on-line]. Updated 2009. <http://www.iccat.int/en/ICCATManual.htm>.
- Jones, B. & Mann, B.Q. 2007. Releasing your catch: how to return fish safely to the sea. *Ski-boat* 23(2): 49, 51-52.
- Kohler, N. E., Turner, P. A., Hoey, J. J., Natanso N, L. J. and R. Briggs. 2002. Tag and recapture data for three pelagic sharks species: blue shark (*Prionacea glauca*), shortfin mako (*Isurus oxyrinchus*), and porbeagle (*Lamna nasus*) in the North Atlantic Ocean. *International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna (ICCAT)* 54(4):1231–1260.
- Mann, B.Q. & Bullen, E. 2006 – Marine linefish conservation in South Africa, how has tagging helped? *Africa Wild Magazine*, 32-35.
- Mann, B.Q & Bellis, M. 2006 – Why barbless hooks for sport angling? *Extreme Sports Angling Magazine*, December 2006: 64.
- Mann, B.Q. 2007. Are you tagging your fish correctly? Some simple reminders to make sure you are doing it right. *Tight Lines Magazine*, December 2007: 62-63.
- NOAA/NMFS. Undated. Tagging and reporting instruction package. 10 pp. Cooperative Shark Tagging Program, NOAA's National Marine Fisheries Service, Narrangansett, USA.
- NOAA/NMFS. Undated. *Careful Catch and Release Guidelines*. Brochure. 2 pp. Cooperative Shark Tagging Program, NOAA's National Marine Fisheries Service, Narrangansett, USA.
- Scottish Sea Angling Conservation Network. 2010. *Shark-A-Tag2 welcome pack*. 20 pp. Scottish Shark Tagging Programme.

Serena, F. 2005. Field identification guide to the sharks and rays of the Mediterranean and Black Sea. FAO Species Identification Guide for Fishery Purposes. Rome, FAO. 2005. 97p. 11 colour plates + egg cases.

Shark Trust. 2011. *Sharks, Skates and Rays: Anglers Recording our Natural Heritage*. 12 pp. Shark Trust, Plymouth, UK.

Shine, C. 2009. Draft Guidelines for reinforcing laws and Regulations for the conservation and management of Cartilaginous Fish. UNEP-MAP RAC/SPA,

South African Shark Conservancy. 2010. Responsible Angling Guidelines: Sharks. 4 pp. <http://www.sharkconservancy.org>

Se tenir prêt pour attacher un balise PAT pour étudier les migrations (© Edward Parker/WWF-Canon).



LIENS

(Plusieurs de ces organismes ont collaboré à la préparation de ces lignes directrices)

ALOP. Etude du requin-renard commun (*Alopias vulpinus*) et mise en place d'un programme pilote de marquage de requins peau bleue (*Prionace glauca*) pour identifier les temps de résidence et les mouvements de cette espèce dans le Golfe du Lion: collaboration entre l'IFREMER, l'IRD, le Seaquarium du Grau du Roi et les pêcheurs récréatifs. Contact Francois.Poisson@ifremer.fr

Big Game Italia. Opérations de marquage de requins en coopération avec NOAA CSTP. www.biggameitalia.it

Confederación Española de Pesca Recreativa Responsable. Organisation non gouvernementale à but non lucrative réunissant diverses associations et fédérations de pêche en mer récréative espagnoles. www.pescarecreativaresponsable.es

Confédération Internationale de la Pêche Sportive (CIPS). Vise à promouvoir, développer et coordonner toutes les activités liées à la pêche récréative. www.cips-fips.com

Elasmoit Italie. Projet portant sur la collecte d'informations relatives à l'exploitation et la conservation des poissons élasmobranches dans les eaux italiennes. Contact f.serena@arp.atoscana.it

Elasmomed consortium. Projet scientifique basé à l'Université de Bologne portant sur le barcoding moléculaire des chondrichthyens en Méditerranée. Contact fausto.tinti@unibo.it

European Anglers Alliance. Représente 14 organisations de pêche à la ligne récréative de 11 pays européens. Collabore étroitement avec l'European Fishing Tackle Trade Association. www.eaa-europe.org

European Elasmobranch Association <http://www.eulasmoo.org>. L'EEA coordonne les activités des organisations nationales européennes dédiées à l'étude, la gestion ou la conservation des requins et des raies. Leur site fournit des liens vers les sites web de plusieurs organisations membres dans les pays méditerranéens.

Federaciones Española y Catalana de Actividades subacuáticas.

General Fisheries Commission for the Mediterranean. www.gfcm.org La CGPM encourage le développement, la conservation, la gestion rationnelle et la meilleure utilisation des ressources marines vivantes en Méditerranée et en mer Noire. Elle coordonne les actions des gouvernements pour la gestion des pêches, notamment la pêche récréative dans les eaux régionales. La CGPM adopte généralement les recommandations relatives à la conservation et la gestion des pêches ratifiées par la CICTA.

International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas. www.iccat.int. La CICTA est responsable de la conservation des thons et autres espèces apparentées (notamment les requins pélagiques) de l'océan Atlantique et des mers adjacentes. Le site web de la CICTA <http://www.iccat.int/en/Tag-Program.htm> recense tous les programmes de marquage récents et en cours connus dans diverses régions de l'Atlantique, incluant des informations sur les récompenses offertes aux personnes qui ramènent des marques. Les instructions sont fournies quant à la méthode de déclaration des marques à la CICTA (voir Annexe I).

International Game Fishing Association. L'IGFA est une organisation à but non lucratif qui a pour but la conservation du poisson de sport et la promotion de pratiques de pêche à la ligne responsables, éthiques en faisant appel à la science, l'éducation, la création d'une réglementation et l'enregistrement de données. www.igfa.org.

Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale, ISPRA. Programme relative aux prises accessoires, Italie.

IUCN Species Survival Commission Shark Specialist Group. www.iucnssg.org. Le groupe de spécialistes des requins de l'IUCN est partenaire du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux du PNUE.

Mediterranean Large Elasmobranchs Monitoring. http://www.arp.atoscana.it/progetti/medlem/pr_medlem_en.html. MedLEM contrôle les captures et les observations des grands poissons cartilagineux vivant en mer Méditerranée.

Muséum national d'Histoire naturelle. www.mnhn.fr Classification en ligne avec photographies des requins et des raies de l'Atlantique et de la Méditerranée <http://www.mnhn.fr/iccanam>.

LIENS (cont.)

NOAA National Marine Fisheries Service Cooperative Shark Tagging Program, USA <http://na.nefsc.noaa.gov/sharks/tagging.html>. Le NMFS CSTP offre la possibilité aux pêcheurs à la ligne récréatifs de marquer les requins afin de contribuer à la recherche sur la biologie des grands requins de l'Atlantique (et de la Méditerranée). Plus de 6 500 bénévoles nord-américains et européens participent à son action.

Oceanographic Research Institute, Afrique du Sud. <http://www.ori.org.za/prog.html#Linefish> Le Projet de marquage des poissons marins de ligne de l'ORI est entrepris avec la collaboration bénévole de pêcheurs récréatifs et commerciaux et de scientifiques. Il recueille des informations sur les mouvements, la croissance des poissons, la mortalité par pêche et la taille des stocks. L'ORI a produit un excellent film vidéo éducatif destiné à ce projet, décrivant comment marquer les poissons et déclarer les prises.

PADI Project Aware Foundation www.projectaware.org. La campagne de Project AWARE pour la protection des requins est axée sur la réduction des menaces actuelles pesant sur ces animaux. Elle s'effectue avec la coopération de plongeurs sous-marins et de bénévoles pour prendre des mesures, effectuer des recherches et développer la sensibilisation à travers le monde.

Pelagic Shark Research Foundation www.pelagic.org. La PSRF promeut les techniques de prises de pêche à faible impact, de marquage et de remise à l'eau auprès des pêcheurs à la ligne et des chercheurs dans le Pacifique nord-est.

Pew Environment Group <http://www.pewtrusts.org/>. Le Pew Environment Group est associé au *Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux* du PNUE. Une description de la Campagne de conservation des requins du Pew figure sur leur site web http://www.pewtrusts.org/our_work_detail.aspx?id=140.

Shark Alliance www.sharkalliance.org. La Shark Alliance est partenaire du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux du PNUE.

Shark Trust www.sharktrust.org. Le Shark Trust collabore étroitement avec les pêcheurs à la ligne récréatifs pour produire des manuels des bonnes pratiques relatives aux requins et raies, promouvoir des projets de marquage et encourager la déclaration des prises au RU.

South African Shark Conservancy. <http://www.sharkconservancy.org> iest le Coin des pêcheurs à la ligne, avec des liens vers le programme du SASC, « Green Marine Programme: Angling for the Future, Responsible Shark Angling Guidelines », et des instructions relatives à la collecte de données sur les prises.

UNEP Regional Activity Centre for Specially Protected Areas <http://www.rac-spa.org/>. La page du site du CAR/ASP sur les poissons cartilagineux propose des liens vers le Plan d'action méditerranéen pour les Poissons cartilagineux et d'autres documents et activités, notamment ces lignes directrices.



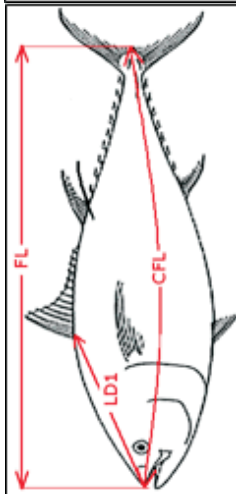
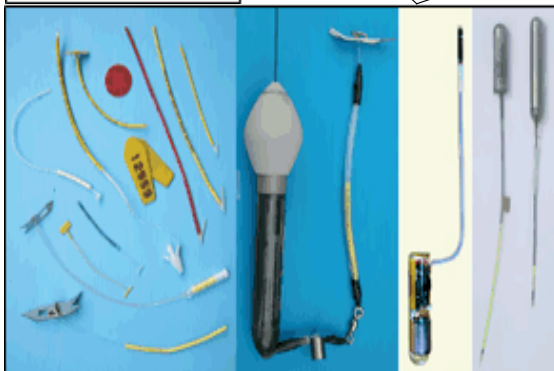
© Alen Soldo

Annexe I. Fiche de collecte et de déclaration de données pour les grands requins pélagiques

Envoyer par Email

VEUILLEZ JOINDRE LA MARQUE	Données de la marque	VEUILLEZ JOINDRE LA MARQUE
CODE DE LA MARQUE (lettres et nombres)		
TYPE ET COULEUR DE LA MARQUE (voir ci-dessous)		
ADRESSE FIGURANT SUR LA MARQUE	Données du poisson	
ESPECE (nom commun / nom scientifique)		
SEXE		
Type de mesure (voir ci-dessous) , taille et unité (m, cm, mm, pouces, pieds, ...)		

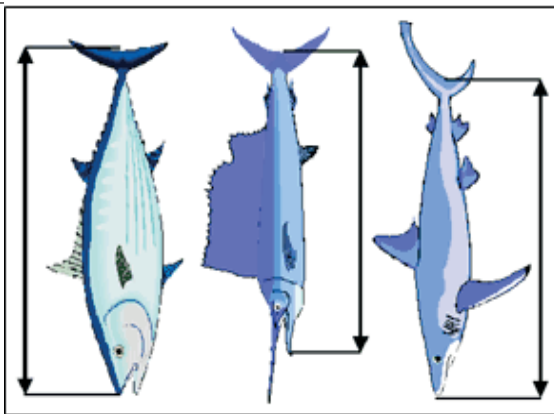
Le type de mesure et d'unités doit être clairement indiqué



Types de mesures: longueur droite à la fourche (FL), longueur 1ère dorsale (LD1), longueur courbée à la fourche (CFL) en suivant la courbure du poisson.

Types de marques: spaghetti conventionnelle, pop-up et marque-arche interne (à gauche, de haut en bas).

Comment mesurer la longueur droite à la fourche des diverses espèces (à droite).



COMMENT LA TAILLE A ÉTÉ MESURÉE: Pied à coulisse Mètre à ruban Estimé Autre _____

Note: Si un autre type de mesure a été utilisé, veuillez l'indiquer ou la dessiner.

POIDS DU POISSON ET UNITÉS (le plus exacts possibles): _____

TYPE DE POIDS: Total Eviscéré Manipulé Autre _____

COMMENT LE POIDS A ÉTÉ MESURÉ: Balance Dynamomètre Estimé Autre _____

Précision estimée de la pesée: _____

Données de la capture

DATE DE LA CAPTURE _____ DATE DU DÉBARQUEMENT _____

LOCALISATION DE LA CAPTURE (latitude/longitude) _____

TEMPÉRATURE DE LA MER EN SURFACE (zone de la capture) _____

AUTRES REMARQUES _____

Données sur le navire et la personne ayant trouvé la marque

NOM DU NAVIRE, PORT D'ATTACHE, PAYS _____

ENGIN DE PÊCHE _____

NOM DE LA PERSONNE AYANT TROUVÉ LA MARQUE _____

ADRESSE: (Rue) _____

Ville/Code postal _____ Province/Pays _____ Tel./E-mail _____

QUALITÉ DE L'INFORMATION SOUMISE:

Données obtenues par: Observateur Capitaine Armateur Membre d'équipage Autre _____

Les données ont-elles été vérifiées par l'observateur. Selon l'observateur, la qualité de l'information est:

Excellente Bonne Moyenne Médiocre

Nom, adresse et téléphone de la personne qui recevra la récompense (si différente de la personne ayant trouvé la marque). _____

Veuillez fournir toutes les informations disponibles: (état du poisson, lésions, ..)



Annexe II. Fiche de collecte et de déclaration de données pour les requins et raies côtiers et démersaux.

1. Informations importantes sur les poissons

Date (jj/mm/aa)	Heure (hh:mm)				
Lieu	Pays				
Latitude	Longitude				
Nom commun	Nom scientifique				
Nombre de poissons	Sexe du poisson				
					
Photographie disponible?					

2. Informations importantes sur vous

Nom			
Adresse			

Téléphone		Email


3. Autres informations utiles






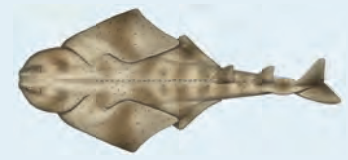


Taille du poisson Taille estimée <input type="checkbox"/> ou mesurée <input type="checkbox"/>	Longueur précaudale:	Longueur à la fourche:	Longueur totale:
	Largeur de disque de la raie:	poids (entier <input type="checkbox"/> ou éviscéré <input type="checkbox"/>) (ne pas peser si le poisson doit être remis à l'eau)	
Autres observations			
Profondeur de l'eau		Température de l'eau:	
Conditions météorologiques			
Matériel de Capture & appât utilisés			


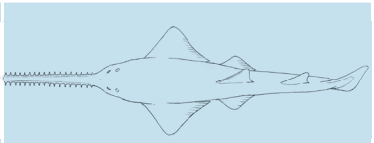



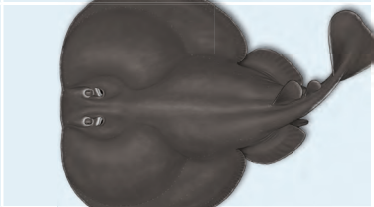





Annexe III. Informations sur les espèces

Il est rappelé au lecteur que le statut de ces espèces est mis à jour régulièrement. Veuillez consulter les sites web www.iucnredlist.org et <http://www.rac-spa.org/> pour des informations sur la Liste rouge et les listes de la Convention de Barcelone les plus récentes concernant toutes les espèces méditerranéennes. Les illustrations de cette table sont utilisées avec l'aimable autorisation de Marc Dando www.wildlifeillustrator.com.





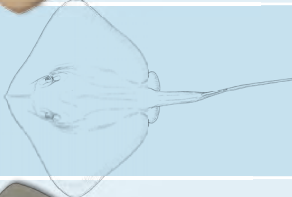

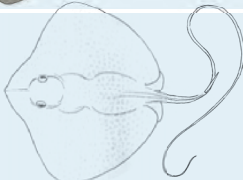
FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
CHIMAERIDAE Shortnose Chimaeras Chimères à nez court	<i>Chimaera monstrosa</i>	Rabbitfish Chimère commune	CR	-	
HEXANCHIDAE Six and Sevengill sharks Requins grisets et perlons	<i>Heptranchias perlo</i>	Sharpnose sevengill shark Requin perlon	VU	Annexe III	
	<i>Hexanchus griseus</i>	Bluntnose sixgill shark Requin grislet	NT	-	
	<i>Hexanchus nakamurai</i>	Bigeye sixgill shark Requin-vache	DD (NT)	-	
ECHINORHINIDAE Bramble sharks Squales bouclés	<i>Echinorhinus brucus</i>	Bramble shark Squale bouclé	DD	-	
SQUALIDAE Dogfish sharks Requins épineux	<i>Squalus acanthias</i>	Spiny dogfish Aiguillat commun	EN	Annexe III	
	<i>Squalus blainvillei</i>	Longnose spurdog Aiguillat coq	(DD)	-	
	<i>Squalus megalops</i>	Shortnose spurdog Aiguillat nez court	(DD)	-	


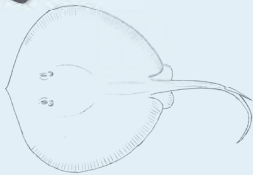

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
CENTROPHORIDAE Gulper sharks Requins chagrins	<i>Centrophorus granulosus</i>	Gulper shark Squale chagrin	VU	Annexe III	
SOMNIOSIDAE Sleeper sharks Requins dormeurs	<i>Centroscymnus coelolepis</i>	Portuguese dogfish Pailona commun	LC	-	
	<i>Somniosus rostratus</i>	Little sleeper shark Laimargue de la Méditerranée	LC	-	
OXYNOTIDAE Roughsharks Centrines	<i>Oxynotus centrina</i>	Angular roughshark Centrine commune	CR	Annexe II	
DALATIDAE Kitefin sharks	<i>Dalatis licha</i>	Kitefin shark Squale-liche	DD (NT)	-	
SQUATINIDAE Angel sharks	<i>Squatina aculeata</i>	Sawback angelshark Ange de mer épineux	CR	Annexe II	
	<i>Squatina oculata</i>	Smoothback angelshark Ange de mer ocellé	CR	Annexe II	
	<i>Squatina squatina</i>	Angelshark Ange de mer	CR	Annexe II	








FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
PRISTIDAE Modern sawfishes	<i>Pristis pectinata</i>	Smalltooth sawfish Poisson-scie	CR	Annexe II	
	<i>Pristis pristis</i>	Common sawfish Poisson-scie	CR	Annexe II	
RHINOBATIDAE Guitarfishes	<i>Glaucoctegus (Rhinobatos) cemiculus</i>	Blackchin guitarfish Raie guitare fousseuse	EN	Annexe II	
	<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Common guitarfish Guitare de mer commune	EN	Annexe II	
TORPEDINIDAE Torpedo rays	<i>Torpedo marmorata</i>	Spotted torpedo Torpille marbrée	LC	-	
	<i>Torpedo nobiliana</i>	Great torpedo Torpille noire	DD	-	
	<i>Torpedo sinuspersici</i>	Marbled electric ray Raie torpille aurolée	(DD)	-	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN*	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Torpedo torpedo</i>	Ocellate torpedo Torpille ocellée	LC	-	
RAJIDAE Skates Raies	<i>Dipturus batis</i>	Common skate Pocheteau gris	CR	Annexe II	
	<i>Dipturus oxyrinchus</i>	Sharpnose skate Pocheteau noir	NT	-	
	<i>Leucoraja circularis</i>	Sandy skate Raie circulaire	EN	Annexe II	
	<i>Leucoraja fullonica</i>	Shagreen skate Raie chardon	DD (NT)	-	
	<i>Leucoraja melitensis</i>	Maltese skate Raie de Malte	CR	Annexe II	







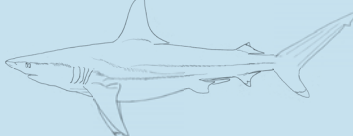

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Leucoraja naevus</i>	Cuckoo skate Raie fleurie	NT	-	
	<i>Raja asterias</i>	Starry skate Raie étoilée	LC	-	
	<i>Raja brachyura</i>	Blonde skate Raie lisse	DD (NT)	-	
	<i>Raja clavata</i>	Thornback skate Raie bouclée	NT	-	
	<i>Raja miraletus</i>	Twineye skate Raie miroir	LC	-	
	<i>Raja montagui</i>	Spotted skate Raie douce	LC	-	
	<i>Raja polystigma</i>	Speckled skate Raie tachetée	NT	-	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Raja radula</i>	Rough skate Raie-râpe	DD	-	
	<i>Raja undulata</i>	Undulate skate Raie brunette	DD (EN)	-	
	<i>Rostroraja alba</i>	White skate Raie blanche	CR	Annexe II	
DASYATIDAE Whiptail Stingrays Raies pastenagues	<i>Dasyatis centroura</i>	Roughtail stingray Raie pastenague épineuse	NT	-	
	<i>Dasyatis chrysonota</i>	Blue stingray Pastenague marbrée	DD	-	
	<i>Dasyatis pastinaca</i>	Common stingray Pastenague commune	NT	-	
	<i>Himantura uarnak</i>	Honeycomb whipray Pastenague léopard	DD (VU)	-	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Pteroplatytrygon violacea</i>	Pelagic stingray Pastenague violette	NT	-	
	<i>Taeniura grabata</i>	Round fantail stingray Pastenague africaine	DD	-	
GYMNURIDAE Butterfly rays Raies papillons	<i>Gymnura altavela</i>	Spiny butterfly ray Raie-papillon épineuse	CR	Annexe II	
MYLIOBATIDAE Eagle rays Raies-aigles	<i>Myliobatis aquila</i>	Common eagle ray Aigle de mer commun	NT	-	
	<i>Pteromylaeus bovinus</i>	Bullray Aigle-vachette		-	
RHINOPTERIDAE Cownose rays Raies chauve-souris	<i>Rhinoptera marginata</i>	Lusitanian cownose ray Mourine échancrée	NT	-	

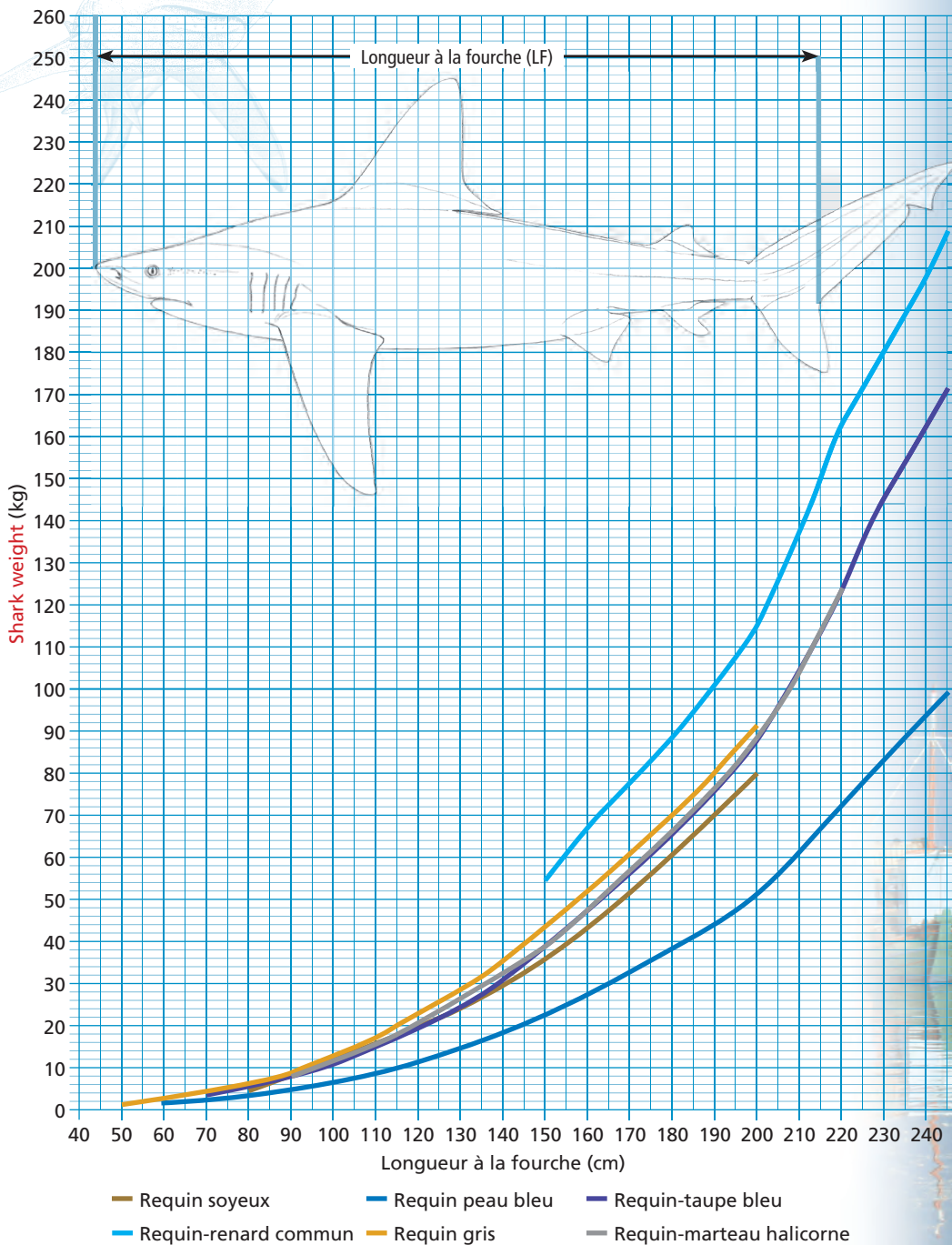
FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
MOBULIDAE Devil rays Mantes et diables de mer	<i>Mobula mobular</i>	Giant devilray Diable de mer	EN	Annexe II	
ODONTASPIDAE Sand tiger sharks Requins-taureaux	<i>Carcharias taurus</i>	Sandtiger shark Requin-taureau	CR	Annexe II	
	<i>Odontaspis ferox</i>	Smalltooth sandtiger Requin féroce	EN	Annexe II	
ALOPIIDAE Thresher sharks Requins-renards	<i>Alopias superciliosus</i>	Bigeye thresher Requin-renard à gros yeux	DD (VU)	-	
	<i>Alopias vulpinus</i>	Thresher shark Requin-renard commun	VU	-	
CETORHINIDAE Basking shark Requin-pélerin	<i>Cetorhinus maximus</i>	Basking shark Requin-pélerin	VU	Annexe II	
LAMNIDAE Mackerel sharks Requins-taupes	<i>Carcharodon carcharias</i>	Great white shark Grand requin-blanc	EN	Annexe II	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Isurus oxyrinchus</i>	Shortfin mako Requin-taupe bleu	CR	Annexe II	
	<i>Isurus paucus</i>	Longfin mako Requin petite taupe		-	
	<i>Lamna nasus</i>	Porbeagle shark Requin-taupe commun	CR	Annexe II	
SCYLIORHINIDAE Catsharks Roussettes	<i>Galeus atlanticus</i>	Atlantic catshark Chien espagnol atlantique	NT	-	
	<i>Galeus melastomus</i>	Blackmouth catshark Chien espagnol	LC	-	
	<i>Scyliorhinus canicula</i>	Smallspotted catshark Petite roussette	LC	-	
	<i>Scyliorhinus stellaris</i>	Nursehound Grande roussette	NT	-	
TRIAKIDAE Houndsharks Émissoles	<i>Galeorhinus galeus</i>	Tope shark Requin hâ	VU	Annexe II	
	<i>Mustelus asterias</i>	Starry smoothhound Émissole tachetée	VU	Annexe III	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Mustelus mustelus</i>	Smoothhound Émissole lisse	VU	Annexe III	
	<i>Mustelus punctulatus</i>	Blackspot smoothhound Émissole pointillée	DD	Annexe III	
CARCHARHINIDAE Requiem sharks Requins requiem	<i>Carcharhinus altimus</i>	Bignose shark Requin babosse	DD	-	
	<i>Carcharhinus brachyurus</i>	Bronze whaler shark Requin cuivre	DD	-	
	<i>Carcharhinus brevipinna</i>	Spinner shark Requin tisserand	DD	-	
	<i>Carcharhinus falciformis</i>	Silky shark Requin soyeux	(NT)	-	
	<i>Carcharhinus limbatus</i>	Blacktip shark Requin bordé	DD	-	
	<i>Carcharhinus melanopterus</i>	Blacktip reef shark Requin à pointes noires	(NT)	-	

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN	Statut sur la Liste rouge de l'UICN	Statut sur les annexes de la Convention de Barcelone	
	<i>Carcharhinus obscurus</i>	Dusky shark Requin sombre	DD	-	
	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Sandbar shark Requin gris	EN	Annexe III	
	<i>Prionace glauca</i>	Blue shark Requin peau bleu	VU	-	
	<i>Rhizoprionodon acutus</i>	Milk shark Requin à museau pointu	(LC)	-	
SPHYRNIDAE Hammerhead sharks Requins-marteaux	<i>Sphyrna lewini</i>	Scalloped hammerhead Requin-marteau halicorne	(EN)	Annexe II	
	<i>Sphyrna mokarran</i>	Great hammerhead Grand requin-marteau	(EN)	Annexe II	
	<i>Sphyrna zygaena</i>	Smooth hammerhead Requin-marteau commun	VU	Annexe II	

Annexe IV. Tables de conversion des longueurs/poids



Annexe V. La liste des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (www.rac-spa.org/focal_points www.rac-spa.org/fr/points_focaux)

Pays	Nom	Gouvernement/département	Adresse Postale	Telephone & E-mail
Albania	Dr. Sajmir Hoxha, Director of Nature Protection Policies Directorate.	Ministry of Environment, Forest and Water Administration	Rruga e Durrësi, N°. 27 – Tirana	Tel: 355 4 22 39849 E-mail: shoxha@moe.gov.al
Algeria	Ms. Nadia Chenouf, Sous Directrice des Sites, des Paysages du Patrimoine Naturel et Biologique; Mr. Farid Nezzar, Directeur de la Conservation de la Diversité Biologique.	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme	Rue des Quatre Canons – Alger	Tel: 213 21 43 28 84 E-mail: chenounfnadia@yahoo.fr Tel: 213 21 43 11248 / 213 21 434576 E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr
Bosnia and Herzegovina	Mr. Tarik Kupusovic, National Coordinator, Mediterranean Action Plan.	Ministry of Physical Planning and Environment	Hydro Engineering Institute, 71000 Sarajevo, Stjepana Tomica Stre.	Tel: 387 33 207949 E-mails: map.office@heis.com.ba ; maphh@bih.net.ba ; tarik.kupusovic@heis.com.ba
Croatia	Ms. Ivna Vuksic, Department for Strategic Planning; Ms Branka Pivcevic Novak, Department for Sustainable Development; Ms. Gordana Ruklic, Department for International relations.	Ministry of Culture, Nature Protection Directorate	Runjaninova 2, 10 0000 Zagreb	Tel: 385 1 4866 186 E-mail: ivna.vuksic@min-kulture.hr E-mail: branka.pivcevic-novak@mzopu.hr E-mail: gordana.ruklic@mzopu.hr
Cyprus	Mr. Loizos Loizides, Director; Mrs. Marina Argyrou, Senior Fisheries & Marine Research Officer.	Department of Fisheries & Marine Research, Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment	101 Vythelem Street, 1416 Nicosia	Tel: 357 22807867 / 22897867; E-mail: LLoizides@dfmr.moa.gov.cy Tel: 357 22807852; E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy
Egypt	Prof. Dr. Moustafa Fouda, Minister Advisor	Ministry of State for Environmental Affairs, Nature Conservation Sector	PO Box 11728, 30 Misr Helwan El-Zyara Rd., 7th flr., Al Maadi - Cairo	Tel: 202 2527 1391; E-mail: foudamos@link.net
European Community	Mr. Michail Papadoyannakis, Policy Officer, Mediterranean and Black Sea	Unit D2 : Marine Directorate General Environment, European Commission	Avenue de Beaulieu 5, Office BU9 03/125, 1049 Brussels, BELGIUM	Tel: 32 2 296 3914; E-mail: michail.papadoyannakis@ec.europa.eu
France	Ms. Lydia Meyer, Chargée de mission Coordination Internationale et Communautaire; Ms. Laurence Petitguillaume, Secrétaire Général/Direction des Affaires Européennes et Internationales	MEEDDM (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) Sous-direction du changement climatique et du développement durable	Grande Arche de la Défense (bureau 13.42, 13e étage), 92055 Paris Bureau Biodiversité et Milieux, Tour Pascal A, 6 place des Degrés, 92055 Paris	Tel: 33 1 42 19 37 20; E-mail: lydia.meyer@developpement-durable.gouv.fr Tel: 33 01 40 81 76 77; E-mail: laurence.petitguillaume@developpement-durable.gouv.fr
Greece	Ms. Eleni Tryfon, Expert	Ministry for the Environment, Energy and Climate Change, Nature Management Section	36, Trikalon str., GR 11526, Athens	Tel: 30 210 6918202; E-mail: e.tryfon@prv.ypeka.gr
Israel	Dr. Eliezer Frankenberg; Ms. Ayelet Rosen, Acting Head of Division; Mr. Adam Schallimtzek, Foreign Relations Coordinator	Israel Nature and Parks Authority, International Relations Department, Ministry of Environmental Protection	5 Kanfei Nesharim St., P.O. Box 34033 Jerusalem 95464	Tel: 972 2 5005427; E-mail: eliezer.frankenberg@npa.org.il Tel: 972 2 65 53 745; E-mail: ayeletr.@sviva.gov.il Tel: 972 2 65 53 746; adams@sviva.gov.il
Lebanon	Ms. Lara Samaha, Head, Department of Ecosystems	Directorate General of Environment, Ministry of Environment	Lazariah Center, 8 th Floor, Block A-4 New, P.O. Box 11/2727, Beirut	Tel: 961 1 976 555/4 ext. 417; E-mail: l.samaha@moe.gov.lb
Libyan A. J.	Mr. Elmaki Ayadelagil, Director of Nature Conservation Department Dr. Mohamad S. Elfallah, Secretary of the Environment General Authority	Environment General Authority (EGA)	P.O. BOX 83618 -Tripoli	Tel: 218 21 4873764 (119); E-mail: makeegalee@yahoo.com Tel: 218 21 4872188; E-mail: mfallah@environment.org.ly

Pays	Nom	Gouvernement/département	Adresse Postale	Telephone & E-mail
Italy	Dr. Leonardo Tunesi, Research Executive, Head of Department "Marine Habitats and Biodiversity Protection"	ISPRA – High Institute for Environmental Protection and Research	Via di Casalotti, 300 I-00166 - Roma	Tel: 39 06 61570465/8 E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it
Malta	Mr. Darrin Stevens, Unit Manager; Ms. Carmen Mifsud, Senior Environment Protection Officer, Marine Ecosystems Team	Ecosystems Management Unit, Environment Protection Directorate, Malta Environment & Planning Authority	St. Francis Ravelin – Floriana, Malta	Tel: 356 22 90 71 02, 356 22 90 00 00 E-mail: Darrin.Stevens@mepa.org.mt Tel: 356 22 90 71 03; E-mail: carmen.mifsud@mepa.org.mt
Monaco	Mr. Raphaël Simonet, Chef de Section	Direction de l'Environnement	3, avenue de Fontvielle, MC 98000, Principauté de Monaco	Tel: 377 98 98 19 65 E-mail: rsimonet@gouv.mc
Montenegro	Mrs Milena Batakovic, Adviser, Dep. for monitoring, analysis & reporting	Environmental Protection Agency, Ministry of Sustainable Development & Tourism	IV Proleterske brigade broj 19, 81000 Podgorica	Tel: 382 20 446 587, 382 20 446 339 E-mail: milena.batakovic@gmail.com
Morocco	Mr. Mohammed Ribi, Chef de la Division des Parcs et Réserves Naturelles	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	3, rue Harun Arrachid - Rabat – Agdal - Maroc	Tel: 212 537 67 27 70 E-mail: mohammed_ribi@yahoo.fr
Slovenia	Mr. Robert Turk, Head, Regional Unit Piran	Institute of the Republic of Slovenia for Nature Conservation	Tartinijev trg 12, 6330 Piran	Tel: 386 5 6710 901 E-mail: robert.turk@zrsvn.si
Spain	Mr. Javier Pantoja, Technical Advisor Ms. Mónica Moraleda, Environmental Technical Assistant Mr. Víctor Escobar, Head of International Affairs	Ministry of Agriculture, Food and Environment, Secretary of State for the Environment, General Directorate for Sustainability of the Coast and the Sea, Division for the Protection of the Sea	Pl. San Juan de la Cruz, s/n E-28071-Madrid (Spain)	Tel: + 334 915976829; E-mail: jpantoja@magrama.es Tel: + 34 915976609 E-mail: mmoraleda@magrama.es Tel: + 34 915976038 E-mail: vaescobar@magrama.es
Syria	Eng. Bouthaina Jerai	Directorate of Biodiversity and Protected Areas, Ministry of State for Environment Affairs	P.O. BOX: 3773, Damascus	Tel: 963 11 231 8682 / 231 8683 E-mail: omoen@srygov.sy ; E-mail: buthayna@maktoob.com
Tunisia	Mrs Saba Guellouz, Ingénieur Principal, Unité de Gestion de l'APMC de la Galite	Agence de Protection d'Aménagement du Littoral (APAL)	2 rue Mohammed Rachid Ridha, 1022 Tunis Belvédère	Tel: 216 71 906 554 E-mail: s.guellouz@apal.nat.tn
Turkey	Mr. Aybars Altıparmak, Expert Dr. İrfan Uysal, Engineer	Turkish Ministry of Forest and Water Affairs	Sığıtozu Caddesi, 14/E Beştepe, Ankara	Tel: 90 312 207 5920 E-mail: aaltiparmak@ormansu.gov.tr Tel: 90 312 207 5791 E-mails: iruyisal@yahoo.com
Regional Fisheries Management Organisations				
ICCAT/CICTA	Secretariat	International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas; Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique	Corazón de María, 8. 28002 Madrid, SPAIN	Tel: 34 914 165 600 E-mail: info@iccat.int Web: www.iccat.es
GFCM/CGPM	Pilar Hernandez, Secretariat	General Fisheries Commission for the Mediterranean; Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée	Palazzo Blumenstihl, Via Vittoria Colonna 1 - 00193, Rome, Italy	Tel: + 390657054055 E-mail: pilar.hernandez@fao.org Web: www.gfcm.org



© Alen Soldo